



CCIG info

Mensuel de la Chambre
de commerce, d'industrie et
des services de Genève

Mobilité

Il est temps d'aménager nos infrastructures routières et ferroviaires. La CCIG pousse un cri d'alarme.

► PAGE 3

Arbitrage

La CCIG a accueilli une conférence sur l'arbitrage en Chine et en Suisse, et a signé deux accords de coopération.

► PAGE 4

Énergie

Géant du trading pétrolier, Vitol transforme son modèle d'affaires. Entretien avec son CEO, Gérard Delsad.

► PAGE 5



• ÉVALUATION DE VOTRE ENTREPRISE • ACCOMPAGNEMENT
• ASPECTS LÉGAUX ET ADMINISTRATIFS • CONFIDENTIALITÉ
• CONSULTATION SANS ENGAGEMENT

• N°1 en Suisse
• 2000 produits

• 20 agences
• 1000 transactions / an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

www.remicom.com

Politique

Votations : allégeons l'impôt sur l'outil de travail



La CCIG a interrogé [Nathalie Fontanet](#) au sujet de la votation du 22 septembre sur la loi prévoyant une baisse de l'imposition de l'outil de travail. La présidente du Conseil d'État en charge des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures à l'origine de la loi appelle à la soutenir. La Suisse est l'un des derniers pays à connaître l'imposition de l'outil de travail. De quoi s'agit-il ?



Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'État en charge des finances.

L'outil de travail d'un entrepreneur, c'est par exemple, pour un restaurateur, la cuisine dans laquelle il a investi, son restaurant et le mobilier qui le compose, les matières premières qu'il a en stock et c'est aussi son savoir-faire. L'outil de travail se matérialise par les parts de l'entreprise (dans ce cas du restaurant) détenus par l'entrepreneur.

La Suisse reste l'un des derniers pays au monde à imposer l'outil de travail. Les autres ont abandonné cet impôt souvent perçu comme

contre-productif car n'encourageant pas la création de valeurs et d'emplois. Genève est même le Canton du pays où cette imposition est la plus élevée.

Pourquoi est-ce nécessaire de réduire cette imposition ?

Parce qu'à Genève, l'imposition sur l'outil de travail, à savoir sur les parts de l'entreprise détenues par l'entrepreneuse ou l'entrepreneur, est beaucoup plus lourde qu'ailleurs. Les entrepreneurs vivent cette réalité comme une injustice,

considérant que le risque qu'ils prennent de créer une société, d'investir dans le capital-actions et de développer une activité économique n'est pas soutenu. Ils s'estiment en quelque sorte punis de leur succès entrepreneurial. D'ailleurs, pour cette raison, certains décident même parfois de quitter le Canton. Il est impératif que nous nous alignions en la matière sur le niveau d'imposition des autres cantons qui prévoient déjà, pour la plupart, des mécanismes d'atténuation.

Il est intéressant de rappeler que sur le plan fiscal, les entreprises sont imposées sur le capital et le bénéfice. Les chefs d'entreprise, quant à eux, sont imposés sur le revenu au travers de leur salaire et de l'éventuel dividende qui leur est distribué par leur société. Mais ils sont également, toujours à titre individuel, imposés sur la fortune, c'est-à-dire, outre leur fortune personnelle, sur la valeur des parts de l'entreprise qu'ils détiennent, alors même que cette entreprise a déjà été imposée sur le capital.

suite page 2

LE TEMPS EMPLOI

Recruteurs, vos annonces vont faire les gros titres



letempsemploi.ch

Diffusez vos offres auprès des profils les plus qualifiés, créez votre page entreprise et bénéficiez d'une visibilité privilégiée grâce à notre abonnement Entreprise.

VINCENT SUBILIA
Directeur général



Outil de travail : mettons fin à l'exception genevoise !

À l'approche de la votation du 22 septembre, la question de l'imposition de l'outil de travail des entrepreneurs est plus que jamais d'actualité. Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'État en charge des finances, défend une réforme cruciale pour alléger cet impôt. Mais pourquoi cette mesure est-elle si essentielle pour Genève ?

La Suisse est l'un des rares pays à continuer d'imposer l'outil de travail, un concept qui englobe tout ce dont un entrepreneur a besoin pour exercer son activité : les locaux, les équipements, les stocks et même le savoir-faire. Il se matérialise par les parts de l'entreprise détenues par l'entrepreneur.

À Genève, cette imposition est particulièrement lourde, bien plus que dans les autres cantons suisses. Cette surcharge fiscale est perçue comme une injustice par les entrepreneurs, qui se sentent pénalisés pour leur succès. Certains vont même jusqu'à quitter le canton, découragés par cette charge supplémentaire. La réforme proposée vise à aligner Genève sur les autres cantons, qui ont déjà adopté des mécanismes d'atténuation pour cette imposition.

Il est crucial de rappeler que les entreprises sont déjà soumises à une double imposition : sur le capital et sur les bénéfices. Les chefs d'entreprise, quant à eux, paient des impôts sur leur revenu, leur salaire, les dividendes perçus et leur fortune personnelle, y compris la valeur des parts de leur entreprise. Cette dernière est une valeur théorique, souvent bien supérieure à l'investissement personnel de l'entrepreneur, et repose sur des rendements futurs estimés. Ainsi, les entrepreneurs sont imposés sur une valeur non disponible, dépendant fortement des bénéfices futurs de leur entreprise, ce qui accroît le sentiment d'injustice.

Pour Genève, cette réforme est essentielle. Elle renforcerait l'attractivité du Canton. En alignant sa fiscalité sur celle des autres cantons romands, Genève cesserait de pénaliser ses entrepreneurs par une imposition excessive. Il est donc grand temps de mettre fin à cette exception genevoise.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

Or cette valeur est théorique et prend en compte les rendements futurs estimés de l'entreprise. L'imposition de l'outil de travail repose sur une valeur largement supérieure au montant de l'investissement personnel de l'entrepreneur, soit environ quatre fois plus que la valeur des fonds propres comptables de la société. Et surtout, cette valeur n'est pas librement disponible. L'entrepreneur ne dispose en effet pas des liquidités correspondant à la valeur estimée de ses parts. Je comprends leur sentiment d'injustice, car en d'autres termes, l'entrepreneur est imposé chaque année sur une valeur de l'entreprise non disponible, et dont la réalisation dépend fortement des bénéfices futurs de l'entreprise.

En quoi ce projet est-il essentiel pour Genève ?

Cette loi est essentielle pour l'attractivité de notre Canton et la vitalité de son économie. Elle per-

Ce que la réforme prévoit

Un rabais de 80% de l'impôt sur la fortune, relatif au travail de l'entrepreneur, jusqu'à concurrence d'une valeur des parts ou titres non cotés en bourse, inférieure ou égale à 10 millions de francs, et de 40% pour la part qui excède ce montant aux trois conditions suivantes :

1. la personne contribuable est domiciliée dans le canton,
2. elle détient au moins 10% du capital-actions (parts ou titres non cotés) de l'entreprise,
2. elle exerce son activité dépendante à titre principal dans l'entreprise.

mettrait à Genève de disposer d'une fiscalité de l'outil de travail similaire à celle d'une majorité de cantons romands et quelques cantons alémaniques. Et nos entrepreneurs cesseraient de payer plus d'impôt sur leur outil de travail à Genève qu'ailleurs.

La CCIG recommande de voter OUI à la réforme de l'imposition de l'outil de travail.

LPP: une réforme plus sociale qu'il n'y paraît

Le 22 septembre 2024, nous voterons également sur la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP). La dernière adaptation du deuxième pilier date de plus de 20 ans. De nombreuses personnes travaillant à temps partiel ne sont pas assurées dans le cadre du deuxième pilier. Il en va de même pour celles ayant plusieurs emplois et un bas salaire. Ces trois cas de figure concernent principalement les femmes.

L'actuelle réforme vise à remédier à ces problèmes, en tenant compte de l'évolution de nos conditions de vie et de travail. Désormais, grâce aux adaptations apportées, les personnes travaillant à temps partiel et celles ayant plusieurs emplois épargneront pour le deuxième pilier. Il est ainsi estimé qu'environ 70 000 nouvelles personnes seront désormais assurées dans le cadre de la LPP. Par ailleurs, d'après une

étude mandatée par l'organisation féminine Alliance F, 359 000 personnes, dont environ 275 000 femmes, bénéficieront d'une rente plus élevée grâce à la réforme.

Enfin, ces dernières années, la situation des travailleurs de plus de 55 ans a fait l'objet de nombreux débats. Lorsqu'ils perdent leur emploi, ils restent souvent plus longtemps au chômage. Une partie du problème réside dans les charges salariales élevées pour les travailleurs âgés. Actuellement, les cotisations LPP augmentent fortement avec l'âge, impliquant que les employés de plus de 55 ans coûtent toujours plus chers aux employeurs. Avec la réforme, le taux de cotisation LPP sera de 14% pour les personnes ayant entre 45 et 65 ans. Il est aujourd'hui de 18% pour les salariés de plus de 55 ans.

La CCIG soutient cette réforme qui permettra de préserver notre modèle des trois piliers (l'AVS, la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée) qui a fait ses preuves. En adaptant le deuxième pilier, la réforme comblera les lacunes de rente des femmes et des personnes travaillant à temps partiel.

La CCIG recommande de voter OUI à la réforme sur la prévoyance professionnelle.

► suite page 3

Découvrez notre nouvelle série vidéo

PAROLE
d'entrepreneur

L'essentiel
en 60 secondes

ccig

LA VOIX DES ENTREPRISES
GENEVOISES DEPUIS 1865



START YOUR INTERNATIONAL CAREER



BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

- International Management
- International Relations and Diplomacy
- Digital Media
- Business Analytics
- Computer Science



IIG.CH
in @ f

Double degree with University of Plymouth (UK)

► suite de la page 2

Biodiversité : une initiative superflue aux conséquences potentiellement dangereuses

La défense de la biodiversité est déjà très ancrée dans le droit suisse, notamment à travers la politique agricole. À Genève, ce sont 15 % des surfaces cultivées qui sont dédiées à sa promotion. L'initiative, bien que louable par son but, est donc parfaitement

superflue. Pire, elle présente un risque très sérieux pour le développement de notre canton en protégeant largement le parc bâti existant, avec comme effet paradoxal d'augmenter l'étalement urbain et de sacrifier des terres agricoles.

La CCIG recommande de voter NON à l'initiative sur la biodiversité.

Formation des enseignants du primaire en 3 ans : Genève doit s'aligner sur les autres cantons

Chaque année, de plus en plus d'étudiants genevois choisissent de se former dans une Haute École Pédagogique (HEP) d'un canton voisin. Ils préfèrent une formation de 3 ans, qui leur offre les mêmes perspectives professionnelles que la

formation de 4 ans proposée à Genève. Ces étudiants montrent des performances équivalentes à celles des diplômés genevois. Une fois leur formation terminée, ils retournent à Genève et sont embauchés dans les établissements scolaires locaux avec les mêmes conditions et salaires que leurs homologues formés à Genève. Pour répondre à cette situation, il

est essentiel que Genève réduise sa formation des enseignants du primaire à 3 ans, comme dans les autres cantons.

La CCIG recommande de voter OUI à la formation des enseignants du primaire en 3 ans.

Retrouvez les positions de la CCIG ►



Mobilité

Infrastructures : améliorons nos routes nationales !

Voilà déjà 60 ans que l'autoroute A1 a été inaugurée entre Genève et Lausanne. Depuis, elle n'a connu aucune évolution, contrairement à la population qui, elle, a progressé. Initialement conçue pour 20 000 véhicules par jour, elle en voit aujourd'hui près de 90 000 passer quotidiennement au niveau de Coppet. Par ailleurs, à l'échelon national, le nombre d'heures d'embouteillages ne cesse d'augmenter pour atteindre près de 49 000 heures en 2023, alors qu'il se situait à un peu moins de 40 000 en 2022.



Au vu de la situation, le Parlement a décidé en septembre dernier d'aménager plusieurs axes autoroutiers dans le but d'éliminer les goulets d'étranglement. Parmi les projets sur la table, figure le tronçon entre Nyon et Le Vengeron, qui devra passer de 2x2 voies à 2x3 voies. Cet aménagement permettra de décharger les routes secondaires en rabattant le trafic sur l'autoroute, là où il devrait normalement être. Les Suisses ont d'ailleurs conscience de la situation : selon une récente étude réalisée par l'Institut Sotomo, 74 % des per-

sonnes interrogées estiment qu'il existe un problème de capacités au niveau des autoroutes et des voies rapides. De plus, l'étude affirme que 70 % des personnes qui utilisent au moins une fois par semaine un mode de transport individuel motorisé considèrent l'expansion des autoroutes comme une mesure efficace contre la congestion du trafic.

Si des efforts doivent être faits dans le domaine routier, il est également nécessaire de développer le réseau ferroviaire, qui ne connaît

actuellement aucune voie alternative entre Genève et Lausanne en cas d'interruption du trafic. Pire encore, l'Office fédéral des transports (OFT) prévoit une dégradation du temps de parcours ces prochaines décennies. C'est ce qui ressort d'un document technique concernant l'étape d'aménagement 2035. Entre Genève et Lausanne, l'OFT prévoit que le temps de parcours sera rallongé de trois minutes et de sept minutes entre Genève et Bienne. Dans ces conditions, notre

région n'a pas d'autre choix que de miser sur une diversité des infrastructures de mobilité pour rester connectée au reste de la Suisse. Face à l'absence d'une vision à long terme pour le développement ferroviaire, il serait très dangereux de tout miser sur ce mode de transport.

À l'heure où il est unanimement reconnu que la Suisse romande accuse un sérieux retard dans la maintenance et le développement

du rail, il convient de ne pas opposer ce dernier à la route, car les deux infrastructures dépendent l'une de l'autre. Et c'est finalement l'ensemble de la population de notre région qui bénéficiera d'une meilleure mobilité. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'améliorer notre réseau de transport en aménageant nos routes nationales. Ne passons pas à côté de cette opportunité : il en va de l'accessibilité et de l'attractivité de notre région ! ■

Droit

Modification de la loi sur les faillites : changement à venir pour les entreprises

Dès le 1^{er} janvier 2025, et afin de lutter contre l'usage abusif de la faillite, le législateur a modifié l'article 43 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). La mesure s'adresse aux entreprises inscrites au Registre du commerce. Ce qui va changer : le recouvrement des impôts, TVA, contraventions ou assurances sociales obligatoires (créances de droit public) sera poursuivi, non plus par voie de saisie comme c'était le cas jusqu'à présent, mais par voie de faillite. Informez-vous, c'est important.

<https://tinyurl.com/modif-loi-faillites>



**Journée
de droit
du travail**

**Organisée par
M^e Gabriel Aubert
Jeudi 26 septembre 2024
Genève – Palexpo**

Informations et inscriptions :
www.jdt-aubert.ch

Durabilité

Plein succès pour la première édition du Forum du Management durable !

Coorganisée par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) et la Haute École de Gestion de Genève (HEG), la première édition du Forum du Management durable s'est tenue le 30 mai dernier dans les locaux de la HEG. Conçu pour intégrer et développer les compétences en management durable au sein des organisations, cet événement a attiré une participation notable, tant en termes de nombre que de qualité des participants. En effet, le forum a rassemblé près de 200 personnes, principalement des décideurs et managers d'entreprises, soulignant ainsi l'importance de cette thématique pour les entrepreneurs.



Déroulement et interventions

L'événement s'est ouvert par les mots d'accueil des représentants

des trois institutions partenaires, chacun évoquant l'importance du sujet selon sa perspective.

Delphine Bachmann, ministre de l'économie, a parlé au nom d'un Canton engagé dans des objectifs ambitieux en matière de développement durable. **Vincent Subilia**, directeur général de la CCIG, a exprimé la voix des entreprises, rappelant que la durabilité ne se décrète pas, mais se construit. **Daniela Di Mare Appéré**, directrice de la HES-SO, a souligné l'importance de la formation initiale et continue.

La table ronde intitulée « Intégrer et développer les compétences en

management durable dans son organisation : une décision stratégique ! » a été l'un des moments forts, réunissant des intervenants clés pour la mise en œuvre d'une démarche durable dans un environnement professionnel. Les participants ont partagé leurs expériences et les défis auxquels ils ont été confrontés. Les témoignages ont permis de repositionner la transformation des modèles d'affaires et de production dans le contexte entrepreneurial, en abordant les cycles d'investissements et la réception interne et

externe. Les questions du public auront permis d'apporter des précisions utiles à tous les participants comme l'identification d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés.

Une manifestation appelée à se pérenniser

Fort du succès de cette première édition, les trois partenaires réfléchissent déjà à l'avenir de la manifestation. Une deuxième édition est envisagée, avec un format qui pourrait évoluer afin de couvrir davantage de thématiques. ■

Arbitrage international

L'arbitrage en Suisse et en Chine à l'honneur à la CCIG

Mandatée pour administrer le premier arbitrage moderne en 1866, la CCIG dispose d'une longue histoire dans l'arbitrage commercial. Le 11 juillet dernier, elle a eu l'honneur d'accueillir des personnalités venues de Chine pour une conférence sur l'arbitrage dans les deux pays. En marge de cette rencontre de haut niveau, la CCIG et le China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) ont signé un protocole d'accord pour renforcer leur coopération.

L'arbitrage en Suisse et en Chine

Directrice exécutive du Swiss Arbitration Center, **Korinna von Trotha** a présenté son institution qui a traité environ 1450 affaires depuis 2008 et dont le nombre d'affaires internationales a augmenté de près 80%. Cinquante-trois cas ont impliqué des parties chinoises, principalement dans les secteurs de l'industrie de transformation, de l'éner-

gie, ainsi que du pétrole et du gaz. En comparaison, en 2023, la China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) a administré 5237 arbitrages, dont 645 procédures internationales.

Innovations et pratiques récentes de la CIETAC

Secrétaire général de la CIETAC, **Wang Chengjie** a mis en avant les innovations de son institution, qui a traité plus de 60 000 affaires en 70 ans d'existence, avec une reconnaissance mondiale de ses sentences. Classée parmi les cinq institutions d'arbitrage les plus réputées, la CIETAC a introduit de nouvelles règles d'arbitrage respectant l'autonomie des parties. Avec 1881 arbitres originaires de 145 pays, elle permet la nomination libre des experts et se distingue par son efficacité en termes de coûts, de rapidité de traitement des affaires et d'équité dans ses décisions. La

CIETAC s'engage également en matière de coopération internationale.

L'arbitrage d'investissement

La professeure **Gabrielle Kaufmann-Kohler**, présidente du Geneva Center for International Dispute Settlement (CIDS), a abordé les questions de l'arbitrage d'investissement impliquant la Suisse et la Chine. Elle a notamment expliqué que les récents traités chinois de protection des investissements permettent des arbitrages ad hoc sous les règles de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Avec une législation favorable à l'arbitrage et une intervention judiciaire limitée, la Suisse est un siège privilégié pour ces procédures. Le Tribunal fédéral suisse a rendu 26 jugements concernant l'arbitrage d'investissement, consolidant ainsi son expertise et la position de la Suisse comme siège fiable en la matière.

La conférence s'est conclue par la signature d'un accord de coopération entre le Swiss Arbitration Centre et la CIETAC. ■

De g. à dr.: Korinna von Trotha, Prof. Gabrielle Kaufmann-Kohler, Prof. Felix Dasser, président de l'Association suisse d'arbitrage, Wang Chengjie, Yu Jianlong, vice-président du CCPIT, et Xavier Favre-Bulle, ancien président de la cour d'arbitrage du Centre.



Formation



Une plateforme pour renforcer les compétences en gouvernance

Swiss Governance Hub (SGH) est une organisation qui accompagne les dirigeants d'entreprises dans le renforcement de leurs compétences en gouvernance à travers trois piliers – la formation, le conseil et le recrutement – avec un objectif, la pérennité de l'organisation.

Former aux défis actuels de la gouvernance

En plus des défis habituels – consolidation des marges, croissance, diversification des produits/services, gestion RH –, les administrateurs et dirigeants doivent maîtriser des thèmes tels que conformité de la réglementation, durabilité, attentes sociales, digitalisation, IA et cybersécurité, etc. SGH propose du conseil aux conseils d'administration et directions exécutives pour anticiper et limiter ces risques, afin de renforcer leurs structures de gouvernance et les aligner sur leur stratégie.

Des formations à la Chambre

Cet automne, la CCIG accueillera deux journées intensives d'initiation (les 2 octobre et 1^{er} novembre) et un cycle de 4 jours (les 1^{er}, 8, 15 et 22 novembre) sur des thèmes tels qu'Environnement, Social et Gouvernance (ESG), rôle et responsabilités des administrateurs et du conseil d'administration, collaboration avec les parties prenantes, gestion des risques et finance du point de vue des administrateurs. Ce cycle complet inclura une journée d'ateliers.

swissgovernancehub.ch

Énergie

Vitol, un géant dont le modèle d'affaires se transforme

Face à la complexité croissante des marchés et des zones géographiques dans lesquelles Vitol évolue, le *business model* de l'entreprise est en pleine mutation. La part des énergies de transition dans ses livraisons physiques a considérablement augmenté depuis 2020 par rapport au pétrole, pour atteindre l'an dernier 33 % des 550 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtpe) délivrés par l'entreprise. Entretien avec **Gérard Delsad**, CEO de Vitol SA.



Gérard Delsad, CEO de Vitol SA.

Dans les années 1960, on prévoyait un pic de production des énergies fossiles autour des années 2000. Aujourd'hui, on prévoit un pic de la demande vers les années 2030/35. D'où viennent ces changements et quel est l'impact sur Vitol ?

Effectivement, beaucoup de prévisions établies il y a plus de 30 ans se sont révélées incorrectes, surtout à cause des technologies qui se sont améliorées et qui permettent d'accéder à des puits de pétrole plus profonds ou plus difficilement accessibles. Aujourd'hui, nous parlons surtout d'un pic de demande, et son échéance s'est vu repoussée en raison d'une forte poussée de la demande des pays en développement, comme déjà évoqué. En tant que négociant d'énergies, Vitol s'applique en permanence à affiner ses prévisions afin de participer à l'équilibrage de l'offre et de la demande. Nous devons fournir les énergies (molécules ou électrons) au bon endroit, au bon moment, avec la bonne qualité ainsi qu'avec le prix le plus compétitif possible. De nombreux risques sont associés à cette logistique, comme les risques géopolitiques, financiers, météorologiques et physiques, ou encore ceux liés à la fluctuation des prix, au piratage des bateaux, etc. Garantir la sécurité énergétique au niveau mondial revient régulièrement aux négociants.

Comment se positionne Vitol face au risque climatique et à la transition zéro carbone ?

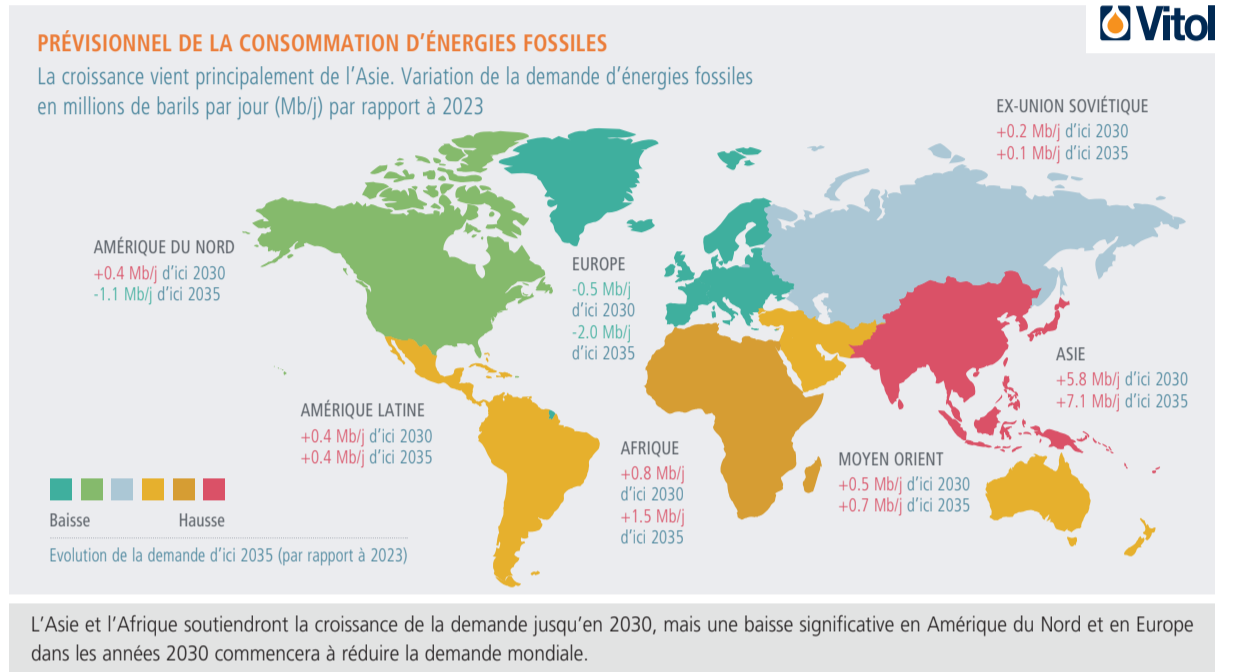
Certains de nos investissements ont fixé des objectifs nets zéro tels que VARO pour 2040, Viva et VTTI pour 2050. À l'échelle du groupe Vitol, nous agissons là où nous pouvons avoir un impact, par exemple dans le domaine du transport maritime où nous sommes en passe d'atteindre les objectifs fixés par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour 2030 déjà en 2024 (réduction de 40 % de l'intensité carbone). Nous nous sommes aussi lancés dans le ravitaillement (« bunkering ») de navires en GNL, moins carboné que le fioul lourd. Nous avons aussi investi dans la rénovation énergétique de notre raffinerie

Comment s'articulent les marchés des énergies renouvelables avec ceux des énergies fossiles ?

Le rythme de cette transformation dépend des zones géographiques. À titre d'exemple, si nous observons actuellement une électrification progressive du transport ainsi qu'une croissance des énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord, nous constatons également une augmentation de la demande en énergies fossiles en Asie et en Afrique. Par conséquent, Vitol adapte son business model à la demande des consommateurs, aux politiques des gouvernements et à la complexité des différents marchés.

Nous basons notre transition énergétique sur trois piliers : le traditionnel, le transitionnel (avec le gaz naturel, le LPG, le GNL, l'électricité et les biocarburants) et le durable (énergies renouvelables et biogaz, systèmes de capture carbone, mobilité électrique).

Outre le fait que nous devons tenir compte des spécificités géographiques, le fonctionnement même des marchés des énergies fossiles et renouvelables diffère également en termes de rythme. En effet, le transport des énergies fossiles d'un point A vers un point B peut s'étaler sur plusieurs semaines alors que celui de l'électricité impose un rythme très rapide, notamment dans l'équilibre achat-vente qui se conclut chaque demi-heure (voire toutes les 5 minutes selon les marchés). Cette vitesse de transactions est imposée par la quasi-inexistence de stockage (à l'exception de batteries ou de centrales hydrauliques), ainsi que le besoin du réseau électrique d'être en permanence à l'équilibre.



VPR aux Pays-Bas (qui compte parmi les plus efficaces au monde), le développement de panneaux solaires aux États-Unis ou encore l'électrification des transports publics en Amérique latine.

À combien s'élèvent vos investissements dans les énergies renouvelables et quels sont vos projets en la matière ?

En 2023, sur la totalité de nos actifs immobilisés (11,3 milliards de dollars), 17 % concernaient les énergies renouvelables et 12 % les énergies de transition. Ces derniers sont inférieurs en termes de retour sur investissement à ceux dans les énergies fossiles qui concentrent encore 71 % de nos actifs immobilisés en 2023, en baisse par rapport à 2020 où ils totalisaient 86 %. Nous voyons une complémentarité entre ces différents actifs afin d'équilibrer notre portefeuille vis-à-vis de la transition énergétique.

Sur la base de quels critères choisissez-vous les investissements dans la transition énergétique ?

Nous nous reposons la question à intervalle régulier. Il y a cinq ans, nous avons déjà fait un tour d'horizon de toutes les technologies disponibles. Nous avons étudié le cas de 100 entreprises, allant de l'hydrogène aux systèmes de capture de carbone. Nous avons constitué des groupes de travail. Trois catégories avaient émergé : les pistes à développer, les pistes à surveiller et les pistes à ne pas suivre en raison

d'un marché immature ou peu prometteur pour l'instant. Une étude similaire a été actualisée il y a un an. Il s'agit d'un travail à géométrie variable et d'analyse constante qui nous permet de définir une grille pour nos investissements. Régulièrement, nous la revoyons et nous décidons d'aller ou non de l'avant avec de nouveaux projets, tels que l'éolien, le solaire, le biogaz et les véhicules électriques.

Comment établissez-vous les risques liés au climat ?

Nous suivons les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, mis en place par le Conseil de stabilité financière du G20) et établissons un tableau de bord à court, moyen et long terme en distinguant nos risques physiques, de transition et les opportunités, selon les éléments matériels et les impacts financiers potentiels. De cette évaluation découle notre stratégie des trois piliers, et chaque année, nous rendons compte des progrès effectués dans notre rapport ESG.

Dans quelle mesure l'ensemble de l'industrie du négoce, tant au niveau international qu'en Suisse (notamment via les associations professionnelles comme SuisseNégoce) représente-t-elle un solide soutien dans cette exigence de transition énergétique et climatique ?

SuisseNégoce est très à l'écoute et contribue à construire une vision cohérente au sein de notre industrie. Nous nous mettons tous d'accord pour être force de proposition sur certains sujets clés auprès des autorités suisses. Par exemple, en collaboration avec la délégation suisse auprès de l'OMI, l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM) ainsi que d'autres acteurs importants, le Comité Shipping de SuisseNégoce a récemment élaboré un exposé de position pour l'adoption de la stratégie 2023 de l'OMI.

Face à l'avalanche ainsi qu'à la complexité de données, l'intelligence artificielle vous aide-t-elle ? Comment ? À quel rythme ? Et pour quel niveau d'investissement ?

L'IA nous permet d'améliorer nos processus de digitalisation, de fournir un accès à l'information, et d'optimiser la qualité et la rapidité des prises de décisions commerciales. À ce stade, elle ne remplace pas l'expertise d'un trader. Nous pouvons donc parler de « trader augmenté ». Au sein de Vitol, nos équipes de spécialistes en la matière ne cessent de se développer et nous sommes constamment à la recherche de nouveaux talents. La gestion des données est au cœur de nos processus de décision et nous investissons des moyens considérables dans l'amélioration de nos systèmes internes. ■

LE POINT SUR L'ARBITRAGE

Combien coûte un arbitrage ?

Avant d'initier un arbitrage pour faire valoir ses droits, toute entreprise s'interroge sur les coûts potentiels d'une telle procédure. De même que les risques inhérents à la procédure, ils doivent en effet être mis en balance avec les bénéfices escomptés. Un arbitrage soumis au Règlement suisse d'arbitrage international entraîne à cet égard divers coûts pour les parties, dont les principaux se décomposent en quatre catégories.

- 1. Les frais d'enregistrement:** non remboursables, ils sont dus au Swiss Arbitration Centre lorsqu'une partie soumet une prétention à l'institution, comme une demande dans une Notification d'arbitrage ou une demande reconventionnelle. Ils peuvent varier de 4 500 à 8 000 francs, en fonction du montant des prétentions invoquées.
- 2. Les frais administratifs** couvrent les services rendus par le Swiss Arbitration Centre en cours de procédure. Ces frais sont dus lorsque la valeur litigieuse

dépasse 300 000 francs. Ils sont établis sur la base d'un barème dégressif lui-même basé sur la valeur litigieuse et couvrent les coûts de gestion et de supervision de la procédure.

- 3. Les honoraires et frais du tribunal arbitral:** ce poste comprend la rémunération des arbitres et la couverture de leurs frais. Ce montant dépend également de la valeur litigieuse, ainsi que de la complexité de l'affaire. Le Règlement suisse prévoit un barème tarifaire indicatif. Les parties et les arbitres restent libres de convenir d'un autre mode de calcul.
- 4. Les frais de parties** incluent les dépenses nécessaires à la représentation d'une partie dans l'arbitrage, comme les honoraires d'avocats ou d'experts, les frais de déplacement ou de traduction, etc. Le montant peut varier considérablement en fonction des

besoins spécifiques de chaque arbitrage et constitue généralement le poste le plus élevé.

Une fois le tribunal arbitral constitué, les parties sont tenues de consigner des avances de frais destinées à couvrir les frais administratifs du Swiss Arbitration Centre ainsi que les honoraires et frais des arbitres.

Le tribunal arbitral a le pouvoir de décider de la répartition finale des coûts entre les parties, ce qu'il fait généralement dans la sentence finale. À cet égard, la partie qui prévaut à l'issue de la procédure peut en principe recouvrer tous les frais qu'elle a engagés.

Hébergé à la Maison de l'économie, le Swiss Arbitration Centre a été cofondé par la CCIG, dont elle est actionnaire. Vincent Subilia, directeur général de la Chambre, siège au sein de son Conseil d'administration. ■



■ CONTACT ET INFORMATIONS : www.swissarbitration.org/ ou centre@swissarbitration.org

LA CHAMBRE AU FIL DU TEMPS

Cette année-là... 1940



Le saviez-vous? Cette rubrique présente la CCIG à travers les dates importantes de son histoire, à raison d'une année chaque mois.

Le 1^{er} septembre 1939, l'Allemagne nazie envahit la Pologne et déclenche la Seconde guerre mondiale. Deux jours plus tard, honorant leur garantie de protéger les frontières de la Pologne, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Dès le 25 juin 1940, soit deux jours après le 75^e anniversaire de la création de la Chambre de commerce de Genève*, le Troisième Reich commence à planifier l'invasion de la Suisse, ce « bouton sur le visage de l'Europe », comme Hitler se plaira à la qualifier. L'opération, qui durera des mois et finira par être baptisée « Opération Tannenbaum », sera abandonnée, probablement faute de divisions aptes à l'exécuter. La Suisse, qui devait être séparée entre les deux puissances de l'Axe, conservera sa neutralité et ne sera jamais occupée, mais le conflit n'épargnera ni son économie ni sa société. ■

* v. CCIGinfo n°8, septembre 2023

Retrouvez tout l'historique de la Chambre au petit Musée de la CCIG lors de votre prochain passage.

<https://tinyurl.com/MusedelaChambre>

PARTENARIAT

Vente estivale sur fairstore.com : des avantages exclusifs pour les Membres

Cette année, réalise fête ses 40 ans et la CCIG en fêtera 160 en 2025! Deux cents ans cumulés d'impact et d'engagement. Commencé en 2020, le partenariat se poursuit aujourd'hui notamment avec *fairstore*, le magasin de réalise spécialisé dans le matériel informatique reconditionné. Une occasion pour les Membres de la Chambre de bénéficier d'avantages exclusifs pour s'équiper de manière durable et économique. **Comment ?** Copiez le code **SUMMERCCIG** sur le site web de la CCIG, rubrique Nouvelles des Membres et appliquez-le sur fairstore.com. Valable jusqu'au 30 août 2024. ■



Événement

Geneva Watch Days 5^e édition !

Les Geneva Watch Days sont une manifestation fondée en 2020 par six maisons horlogères : Breitling, Bulgari, De Bethune, Girard-Perregaux, H. Moser & Cie, MB&F. L'édition 2024 se déroulera du 29 août au 2 septembre et accueillera 52 marques. Avec 8 000 visiteurs, 600 media et 300 détaillants venus du monde entier l'an dernier, gageons que GWD24 atteindra de nouveaux sommets !

Grands Prix de l'économie 2024

Et si vous augmentiez votre visibilité ?

À l'occasion de la cérémonie des Grands Prix qui aura lieu le 12 septembre prochain, la Chambre met à votre disposition une dizaine d'espaces publicitaires – roll-up, mange-debout et siège – afin de mettre en valeur votre entreprise, vos produits ou vos services.

Occasion unique de faire savoir votre savoir-faire à près de 800 personnes, ces espaces sont idéalement situés à l'accueil du Bâtiment des Forces Motrices, en haut des escaliers, dans le hall.

Le tarif est de 1500 francs pour toute la soirée. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : p.zahlaoui@ccig.ch ou 022 819 91 11



Communautés



Le Cercle de la Chambre : trois questions à Valérie Pictet Benoit

Le Cercle de la Chambre est une communauté dédiée aux chefs d'entreprises membres de la CCIG. À travers un programme varié comprenant des rencontres exclusives, des ateliers et des témoignages inspirants, le Cercle favorise le dialogue, la collaboration et l'échange d'idées à un niveau élevé. Nous avons posé trois questions sur cette communauté à Valérie Pictet Benoit, directrice de Fidepar et membre de la Commission du Cercle de la Chambre.

© MesPhotographie



Quel(s) enseignement(s) apporté(s) par le Cercle utilisez-vous le plus dans votre environnement professionnel ?

Quel que soit le type d'événements – masterclass/conférences, témoignages d'entrepreneur(e)s, échanges entre membres et moments festifs – j'en tire un profit. Cela peut notamment être par le biais des outils transmis par les conférenciers ou grâce à une simple conversation avec un membre qui va me suggérer une solution à un problème soulevé sur la base de sa propre expérience. Chaque rencontre mensuelle m'apporte une pièce qui complète mon

puzzle entrepreneurial et me permet de prendre du recul par rapport à ma propre entreprise. Le Cercle donne des clés d'amélioration et des stratégies pour faire face avec succès à tous les défis auxquels un dirigeant est confronté.

Quelle expérience la plus marquante avez-vous vécue avec le Cercle ?

Toutes les expériences sont enrichissantes, mais celle qui m'a particulièrement marquée est une masterclass sur la façon d'améliorer son charisme. L'intervenant a su nous fournir en très peu de temps de nombreuses

techniques et astuces utilisées par les grands de ce monde, qui sont hautement efficaces si elles sont appliquées et travaillées. Dans un autre registre, je garde un excellent souvenir d'une délicieuse raclette partagée dans le carnotzet de l'ancien skieur professionnel, Roland Collombin.

Quel intérêt aurait un Membre de la CCIG à rejoindre le Cercle de la Chambre ?

C'est un lieu unique où l'on peut échanger ouvertement entre décideurs exerçant dans divers domaines, sans jugement et avec bienveillance. À chaque événement,

des liens forts se tissent entre les membres. Je sais que je peux appeler chacun d'eux à tout moment si j'ai besoin d'aide ou d'un contact. Le but est de développer ses compétences de dirigeant et de faire fructifier ses affaires, le tout dans la bonne humeur et sans pression. Par contre, les femmes ne sont pas assez représentées, alors Mesdames, le Cercle vous attend ! ■

Retrouvez sur LinkedIn nos événements passés avec le #cercladelachambre
Contact Cercle de la Chambre : m.demarsano@ccig.ch

Nos Partenaires témoignent



Aurélia Meyer

Regional Sales Manager Office, Nespresso



« Notre partenariat avec la CCIG est une opportunité unique de renforcer notre ancrage local et de développer des relations durables. Cette collaboration nous permet de proposer un service café de haute qualité, tout en explorant de nouvelles opportunités de croissance et en participant activement à la vie économique genevoise. La CCIG nous offre une plateforme idéale pour échanger avec d'autres acteurs du marché, partager nos expériences et apprendre des meilleures pratiques. Grâce à ce partenariat, nous avons pu accroître notre visibilité et notre impact dans la région. »



Sean Power

directeur général, Institut Florimont



« Depuis bientôt dix ans, l'Institut Florimont se tient aux côtés de la CCIG, partageant avec elle des valeurs essentielles : excellence, exigence et ouverture. Pendant toutes ces années, nous avons assisté à de nombreux événements passionnants et rencontré ceux qui font la Cité d'aujourd'hui et imaginent celle de demain. Nous avons également pu compter sur la CCIG pour représenter nos intérêts lorsque c'était nécessaire. Désormais partenaire Or de la Chambre, nous avons accueilli dans notre nouvel auditorium son 21^e Événement économique en décembre dernier. Un seul mot d'ordre : faire rayonner le tissu socio-économique genevois ! »



François Morvan

directeur général, Hilton Genève



« Notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève symbolise notre ancrage local : il est essentiel pour notre succès. Grâce au réseau étendu de la CCIG, nous avons pu accéder à de nouvelles opportunités de marché et établir des relations clés. De plus, leur soutien lors des événements de la Chambre a renforcé notre visibilité et notre crédibilité. Ce partenariat stratégique a non seulement facilité notre expansion, mais a également solidifié notre position dans l'industrie genevoise. Nous sommes reconnaissants pour cette fructueuse collaboration et sommes ravis de pouvoir la poursuivre ensemble dans le futur. »

AUGMENTEZ VOTRE VISIBILITÉ DEVENEZ PARTENAIRE

Associez votre entreprise à l'image de la Chambre.

Accédez à une communauté de décideurs et de leaders d'opinion.



Depuis 1865

Assurer une économie forte
Promouvoir les entreprises membres



Agenda

Thursday August 29, 2024, from 11:45 am till 2 pm - CCIG

Pakistan – Opportunities for Swiss companies



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

Jeudi 12 septembre 2024 de 17h30 à 21h30

Les Grands Prix de l'économie



CÉRÉMONIE
DES GRANDS PRIX
DE L'ÉCONOMIE

Bâtiment des Forces Motrices, place des Volontaires 2, Genève



PLATINE

SKYNIIGHT

BCGE

Russell Bedford
taking you further

Russell Bedford Fiduciaire Genève SA

OR

m3 IMMOBILIER

DED - COHEUS-IT
devillard

CGN

swisscom

m sc

SWISS RISK CARE
Our independence - Your best insurance

FLORIMONT

BeVisible
SWISS

MEDIAONE
GLOBAL REACH. LOCAL TOUCH.

ARGENT

NESPRESSO
PROFESSIONAL

Allianz
Agence générale Jacques Haemy

PORTS FRANCS
ET ENTREPRISES DE GENÈVE SA

Protectas

Vitol

JTI

integral
Groupe

STG

fort
SINCE 1871

MIGROS
GENÈVE

BRONZE

HARSCH
The Swiss Housing Partner

SUCAFINA

LeverX

EVERSHEDS
SUTHERLAND

SWISS

Hilton
GENÈVE HOTEL &
CONFÉRENCE CENTRE

groupe
mutuel

P&G

BALESTRAFIC

Du jeudi 19 septembre 2024, au vendredi 17 janvier 2025 à 17 h
Genève et Lausanne

Mobility Manager

Organisation: Sanu SA, Mobilité, la CVCI, les cantons de Genève et de Vaud, en collaboration avec la CCIG



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

Vendredi 20 septembre 2024 de 12 h à 14 h - CCIG

Les Rencontres du Management durable Les défis de la mobilité

Organisation: CCIG, en partenariat avec la HEG-Genève et l'État de Genève



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

Mardi 24 septembre 2024 de 19 h à 22 h

Hôtel Beau-Rivage, Genève

Dîner avec la secrétaire d'État à l'économie, Hélène Budliger Artieda



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

From September 26 to October 24, 2024,

from 6 pm till 8:45 pm - CCIG

Mastering Trade Diplomacy The Key to Global Success

Five sessions taking place on Thursdays – September 26, October 3, 10, 17 and 24. Organisation: The International Institute for Diplomacy - Switzerland (IID) in partnership with the CCIG



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

Jeudi 3 octobre 2024 de 8h45 à 12h30 - CCIG

Rédaction d'emailing avec l'IA

Organisation: Cadschool, en collaboration avec la CCIG



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Mensuel destiné aux Membres de la CCIG.
Parution: 10 numéros par an,
3800 exemplaires

Responsable d'édition: Elsa Floret

Coordination: Pierre Giamarchi

Rédaction:

Mohamed Atiek, Simon Demaurex,
Pierre Giamarchi, Bertrand Konaté,
Mario Marchesini

Insertions:

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme: Fabrizio Rossi

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact: publications@ccig.ch

CCIG
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Maison de l'économie

Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève

Tél. + 41 (0)22 819 91 11

www.ccig.ch

MIXTE
Papier | Pour une gestion
forestière responsable
FSC® C154575

myclimate
neutral
emissions
myclimate.org

Mercredi 2 octobre 2024
de 8 h 30 à 17 h

CCIG, bd du Théâtre 4,
Genève

Les essentiels de la gouvernance

Organisation:

Swiss Governance Hub, en
collaboration avec la CCIG



Chaque parfum
raconte une histoire !
Racontez la vôtre.



Créations
Blooming
Créateur d'identité olfactive

Contactez-nous

+41 22 564 2355

www.creations-blooming.ch